

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**DÉLIBÉRATION n° 2012/03/27-13**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 mars 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Starfac Tour 2012**

**Article 1 : Règlement du jeu Starfac Tour 2012**

Le conseil d'administration approuve le règlement définissant les règles applicables au jeu Starfac 2012 organisé par l'université d'Aix-Marseille, annexé à la présente délibération.

**Article 2 : Prix de la communication des Associations étudiantes ou BVE**

Le conseil d'administration approuve le règlement relatif à l'attribution du prix de la communication des associations étudiantes ou BVE dans le cadre du jeu Starfac 2012, annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 27 mars 2012

  
YVON BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille





## **Règlement STARFAC 2012**

Le présent règlement a pour but de définir les règles applicables au jeu STARFAC 2012 organisé par l'université d'Aix-Marseille

### Article 1 :

L'université d'Aix-Marseille (ci-après dénommée « l'organisateur ») organise un jeu gratuit intitulé « Star fac 2012 ». A destination de ses étudiants, il se déroulera entre le 15 février 2012 et le 2 avril 2012. Il sera composé d'éliminatoires qui se dérouleront dans les composantes d'Aix-Marseille université (UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines, Institut Universitaire de Formation des Maîtres, UFR Droit et Science politique, Institut de management public et de gouvernance territoriale, UFR Médecine, UFR Odontologie, UFR Economie et gestion, UFR Sciences du Sport, UFR Pharmacie, UFR Sciences, Ecole Universitaire de Maïeutique Marseille Méditerranée, Ecole de Journalisme et de Communication de Marseille, Institut d'Administration des Entreprises (IAE), Institut Universitaire de Technologie d'Aix-en-Provence, Institut Universitaire de Technologie de Marseille, Institut Universitaire de Technologie de Provence, Observatoire des Sciences de l'Univers – Institut Pythéas, Polytech'Marseille, Centre de Formation des Musiciens Intervenants, Département Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.) ainsi que d'une grande finale qui se déroulera le 2 avril 2012 dans l'amphithéâtre Maurice Toga de la Faculté de Médecine

Les modalités de ce jeu sont exposées ci-après.

### Article 2 :

Le « Star fac 2012 » est un jeu basé sur la culture générale, la réflexion et la rapidité. Les thèmes abordés seront les suivants : Littérature, art et orthographe - Cinéma et musique - Science et médecine - Actualité et Sports - Questions portant sur les sponsors et sur l'université d'Aix-Marseille (pour la finale)

### Article 3 :

Les éliminatoires se dérouleront sous forme de QCM. L'animateur, posera les questions et les candidats, au moyen de télécommandes, répondront après que le choix des réponses (4) se soit affiché sur l'écran géant de l'amphithéâtre. Le total des bonnes réponses sera enregistré en temps réel pour chaque candidat. Ce principe permettra de déterminer avec exactitude la vitesse de réponse du candidat et c'est celle-ci qui sera prise en compte en cas d'égalité entre candidats.

### Article 4 :

A l'issue de chaque présélection, 4 candidats par composante seront retenus, 1 gagnant et 3 suppléants. La présélection des candidats participants se fera dans le public de la façon suivante :

1. Entrée des étudiants
2. Mise en place des rangées de 1 à 15 étudiants pour participer

3. La 1<sup>ère</sup> rangée (dont le nombre d'étudiants est fixé le jour même en fonction du nombre total de participants, 1 à 15 étudiants environ) joue et répond aux 5 questions de l'animateur (temps ≈ 10mn) ;  
1 candidat est sélectionné, prend place au 1<sup>er</sup> rang (qui a été libéré), pour participer à la finale de cette présélection. Les perdants restent dans la salle.  
La 2<sup>ème</sup> rangée joue de la même façon et un 2<sup>ème</sup> candidat est sélectionné.  
Idem pour les rangées suivantes.

4. Durant la dernière manche, 5 questions seront posées, chaque question valant 2 points. Le candidat, à l'issue des 5 questions, ayant totalisé le plus grand nombre de points sera sélectionné et représentera sa composante, ou Institut ou Ecole pour la finale.  
Seuls les trois étudiants suivants seront retenus comme suppléants.

Le nombre de manches par présélections peut varier selon le nombre d'étudiants participants.

5. A l'issue des présélections organisées dans les composantes de l'université d'Aix-Marseille, les participants pour la Grande Finale seront connus.  
Des cadeaux seront offerts à l'occasion des présélections sur les sites des composantes. Le premier sélectionné pour la finale recevra un appareil photo numérique et d'autres lots de moindre importance (stylos, préservatifs, friandises et autres goodies) sachant que l'ensemble des finalistes auront un cadeau.

#### Article 5 :

La Grande Finale se déroulera sur un principe de quizz à plusieurs paliers. Chaque question aura une valeur de 2 points. La finale se déroulera sur 30 questions à l'issue desquelles le grand gagnant de l'édition 2012 sera connu. Toutes les 10 questions, un palier intermédiaire permettra aux candidats et au public de connaître le score de chacun.

#### Article 6 :

Le gagnant de la Grande Finale se verra remettre par le Président de l'Université le premier prix sous forme d'un chèque de 1000 euros, ainsi qu'un Ipad2 par un partenaire. D'autres très beaux cadeaux seront offerts aux autres finalistes (TV LED et ordinateur...).

#### Article 7 :

Si pour des raisons de force majeure, les présélections ne pouvaient avoir lieu sur le site d'une composante, son directeur pourrait désigner l'étudiant titulaire et trois suppléants pour la finale. Cette désignation se fera par tirage au sort au sein de l'ensemble des étudiants régulièrement inscrits dans les composantes.

Approuvé en conseil d'administration du 27 mars 2012.



*Prix de la communication des  
Associations étudiantes ou BVE*

\*\*\*

*Jeu STARFAC 2012*

*Règlement*

---

**Article 1**

L'université d'Aix-Marseille (Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP)) ci-après dénommée « l'organisateur », ayant son siège social au Jardin du Pharo - 58, boulevard Charles Livon - 13284 Marseille cedex 07 - SIRET - organise une compétition intitulée « Prix de la communication des Associations étudiantes ou BVE - jeu STARFAC 2012 » qui se déroulera de février à avril 2012 et dont la finale aura lieu à la Faculté de Médecine, le 2 Avril 2012, amphithéâtre Maurice Toga.

Ce Prix s'adresse uniquement aux étudiants inscrits à Aix-Marseille université. Les composantes concernées sont : UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines, Institut Universitaire de Formation des Maîtres, UFR Droit et Science politique, Institut de management public et de gouvernance territoriale, UFR Médecine, UFR Odontologie, UFR Economie et gestion, UFR Sciences du Sport, UFR Pharmacie, UFR Sciences, Ecole Universitaire de Maïeutique Marseille Méditerranée, Ecole de Journalisme et de Communication de Marseille, Institut d'Administration des Entreprises (IAE), Institut Universitaire de Technologie d'Aix-en-Provence, Institut Universitaire de Technologie de Marseille, Institut Universitaire de Technologie de Provence, Observatoire des Sciences de l'Univers – Institut Pythéas, Polytech'Marseille, Centre de Formation des Musiciens Intervenants, Département Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.)

**Article 2 – Objectif**

L'objectif de ce prix est de faire participer un maximum d'étudiants au jeu STARFAC, de créer une émulation entre étudiants des différentes composantes et d'améliorer les actions de communications des étudiants.

### **Article 3 - Moyens**

Sur toute la durée du jeu STARFAC, les étudiants des associations devront utiliser différents moyens de communication pour mobiliser le plus d'étudiants possible à la participation au jeu STARFAC sur leur composante et lors de la finale.

Moyens de communication : distribution de flyers, installation d'affiches sur les lieux stratégiques, informations par mails, téléphone ou réseaux sociaux - Autres (à préciser par les étudiants : bouches à oreilles – buzz – écran télé, banderoles- corpo...) Annonces fréquentes en amphithéâtre

La Direction du Protocole et de l'Événementiel (DPE) assistera les étudiants des associations ou BVE, répondra à leurs différentes questions, leur fournira flyers et affiches. Afin de préparer au mieux les étudiants, un quizz sera mis en ligne sur le site de l'Université.

Les associations étudiantes ou BVE auront une réunion préalable avec la Direction du Protocole et de l'Événementiel (DPE), leur permettant de comprendre le fonctionnement du jeu STARFAC, afin d'informer au mieux les autres étudiants et de les mobiliser.

Une seule association ou BVE par composante est autorisée à concourir.

### **Article 4 – Inscriptions**

Les associations ou BVE sont désignées par leurs Directeurs de composantes respectifs. Ils (ou elles) sont représentés par leur Président. Le Président de chaque association ou BVE sera le contact privilégié de la Direction du Protocole et de l'Événementiel durant toute la durée du Jeu.

### **Article 5 – Déroulement**

Chaque association ou BVE est chargé du bon déroulement de l'organisation du jeu sur sa composante.

Recommandations :

Tenue d'un stand, au sein du village partenaires, en principe : 1 jour avant l'événement, entre 11h et 14h, dans une cafétéria ou sur un lieu de passage de la faculté et le jour même de l'organisation des présélections sur sa composante.

Poursuite des actions de communication propres à chaque association, sur sa composante pour mobiliser les étudiants à venir lors de la finale (mailing, annonces en amphi, buzz, page facebook...).

### **Article 6 – Annulation du tournoi**

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter ce Prix après information par tous moyens appropriés si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait et aucune indemnité ne pourra lui être réclamée.

L'organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

### ***Article 7 – Equipes gagnantes***

Les équipes seront classées par un jury composé des membres de la Direction du Protocole et de l'Événementiel (DPE). Les principaux critères de jugement se feront en fonction :

- du dossier de communication décrivant dans le détail les moyens mis en œuvre (2 pages minimum) à remettre au plus tard 10 jours avant la finale, à la Direction du Protocole et de l'Événementiel (DPE) et
- du pourcentage de participation par rapport aux effectifs étudiants de la composante.
- La décision du Président du jury est souveraine.

### ***Article 8 – Les prix***

Les prix seront remis par le Président de Aix-Marseille université et les partenaires.

Les lots principaux sont :

Un ordinateur portable (PC)

Une imprimante Jet d'encre multifonction.

D'autres cadeaux de moindre importance sont également offerts.

### ***Article 9 – Litige***

En cas de litige, seul le Tribunal administratif de Marseille est compétent.

### ***Article 10 – Acceptation du règlement***

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Approuvé en Conseil d'Administration du 27 mars 2012.